Retrouvez-ici le cahier des charges du cycle GUP - réponse avant le 1er février 2019

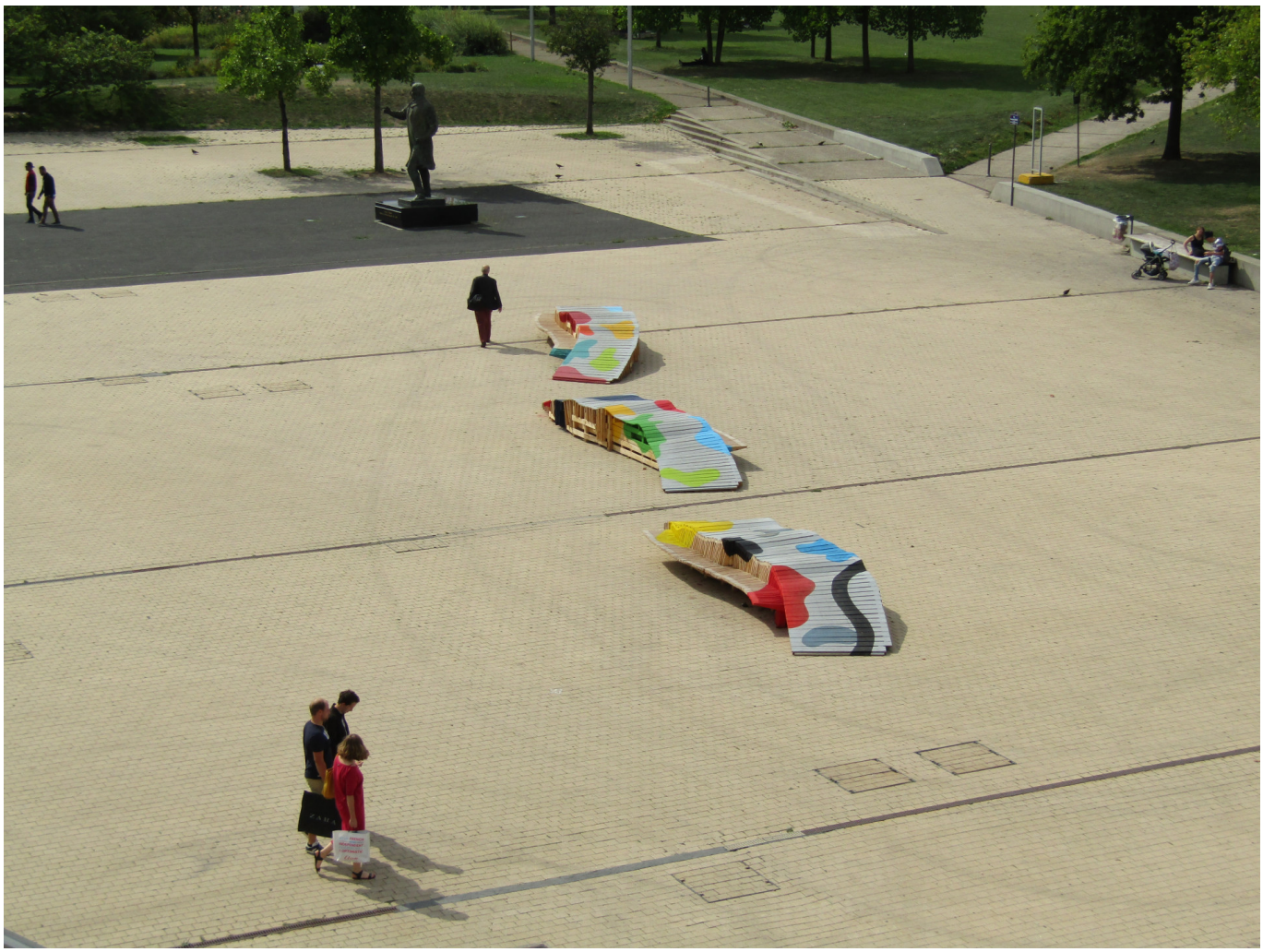

Cycle de qualification GUP

L'IREV organise un cycle de qualification sur la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) en février et a lancé un cahier des charges pour sa co-organisation et co-animation.

Vous pouvez retrouver le cahier des charges ici :

Cahier des clauses particulières

Mission d'appui au montage et à l'animation d'un cycle de qualification sur la Gestion Urbaine de Proximité

Mission d'appui au montage et à l'animation d'un cycle de qualification sur la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

L'IREV, Centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France

L'IREV est l'un des 19 centres de ressources Politique de la ville en France. Son territoire d'action : l'ensemble des contrats de ville des Hauts-de-France.

Constitué en GIP (groupement d'intérêt public), l'IREV rassemble l'Etat, la Région Hauts-de-France, les intercommunalités et communes pilotes des contrats de ville ainsi que des membres associés (URH, CDC, CD59).

Cette gouvernance traduit la place de l'IREV dans le dialogue interinstitutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale. Les actions menées par l'IREV sont à destination des professionnels des collectivités territoriales mobilisées, des élus, des services de l'Etat, mais aussi des bailleurs, associations, habitants des quartiers politique de la ville, conseillers citoyens, étudiants...

L'IREV agit dans trois domaines principaux :

- L'animation du réseau des professionnels de la Politique de la ville en Hauts-de-France via des évènements réguliers, rencontres de réseau, mais aussi la valorisation des savoir-faire et l'organisation d'échanges d'expériences ;
- La montée en qualification des acteurs dans les quartiers grâce à des cycles de qualification, journées régionales, Pop-Ups, Masterclass citoyenne ;
- La capitalisation et la diffusion de savoirs et d'expériences inspirantes et innovantes dans les territoires (via les publications, le centre de documentation, les actualités web et la lettre d'information)

Enjeux et Objectifs

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été mentionnée pour la première fois dans une note de cadrage de la Délégation interministérielle de la ville (Div), la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC), et l'Union sociale pour l'habitat (USH), en 1999. Elle fut décrite comme une démarche partenariale et coordonnée entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du quartier et l'amélioration du cadre de vie. Entre 2000 et 2004, les actions en lien avec la GUP ont ainsi été inscrites dans des conventions reliées aux Contrats de villes.

La GUP est réaffirmée dans la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, avec l'obligation de la signature de conventions GUP pour les Zones urbaines

Poids : 332.77 Ko
Téléchargement [1] Favoris + [2]

Vous avez jusqu'au 1er février pour y répondre, en envoyant votre dossier à : contact@irev.fr **[3]**

Dates: Vendredi 18 janvier 2019 - 17:15
Publié le 18 janvier 2019

URL de la source (modifié le 18/01/2019 - 17:31): https://www.irev.fr/actualites-0/cahier-des-charges-cycle-de-qualification-gup

Liens
[1] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2019.01_-_cc_-_gup.pdf
[2] https://www.irev.fr/javascript%3A%3B
[3] mailto:contact@irev.fr